

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2021-66**

Date de la convocation : 01/07/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 64

Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoît, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

**Ont donné procuration** : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

**OBJET : PRINCIPE DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES  
DES STRUCTURES SCOLAIRES**

Considérant que la crise sanitaire du COVID 19 et par conséquent les semaines sans enseignement à l'école ont eu des conséquences néfastes sur l'apprentissage des enfants ;

Considérant que différentes actions pédagogiques vont permettre de soutenir les apprentissages faits en classe et viendront amplifier ces conséquences ;

Considérant la volonté de favoriser l'accès des scolaires à la culture ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- VALIDER le principe de soutien financier des actions pédagogiques (culturelles, scientifiques, environnementales ou encore d'ateliers artistiques - hors fête d'école, classe de mer, de neige etc...) sur la base du même montant que celui attribué par les SIVU/SIVOM/Commune.

.../...

- PRENDRE ACTE que chaque action sera soumise pour délibération du Bureau dans le cadre des délégations qu'il détient du Conseil communautaire.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant : **75 voix POUR et 1 abstention (M. CANNAUX Francis)**

Pour copie conforme.

Le Président

Benoît SINGLET

